

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision de déclassement n°DCL 2020.01 du 27 mai 2020

NOR : SSAK2030230S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-6 et R. 1222-8 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L. 2141-2 ;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

L'immeuble, sis 6-8, boulevard de Belfort à Lille (59000) cadastré section IK numéro 192, dont la désaffectation est constatée, est déclassé aux fins d'aliénation.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 mai 2020.

Le président de l'Établissement français du sang,
M. FRANÇOIS TOUJAS